

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs J-P LARDY, E. FARGIER (+proc de D. FORBIN) A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, P. GAILLARD, G. JALADE, A. LOYET, P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC COURT, L. BUFFET (+ proc de M. TOURVIEILHE), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, A LACOSTE (+proc de M. DUBOIS). G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE et J-C FLORY, M. CEYSSON (+ proc de R. LACROTTE).

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+ procuration de F. NOGIER), C. FAURE, MN. DURAND (+ proc de C. GARCIA), P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 8

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 23/11/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL. DURIEU, F. JOUFFRE, D. BERAL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER et P. MANENT et Madame F. DUMAS

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : Compte rendu des décisions du Président

DEC 2018-32: Marché à procédure adaptée 2018-22: Acquisition d'un véhicule léger avec hayon (service OM)

Dans le cadre du marché de fournitures, pour l'acquisition d'un véhicule léger avec hayon, une consultation a été publiée sur le site achatpublic.com le 27 septembre 2018, sur le site de la CCBA et insérée dans la rubrique Annonces Légales du Dauphiné Libéré le 01/10/2018. La date limite de remise des plis était fixée au 26 octobre 2018.

A l'issue de la procédure de consultation, la collectivité a réceptionné 1 pli. Au vu des critères de classement prévus dans le règlement (Prix 40%/ Respect du CCTP 30%/Délai de livraison 30%), et après un premier classement, le candidat a été invité à la négociation.

Le rapport final d'analyse des offres présenté le 12/11/2018 et permet d'attribuer au candidat TRUCKS, la note de 93/100.

J'ai décidé d'accepter l'offre du candidat classé en numéro 1, TRUCKS SOLUTIONS MONTELMAR pour un montant de : 39 920 € HT.

La dépense sera imputée au budget général en section d'investissement au chapitre 21.

DEC 2018-33: Marché à procédure adaptée 2018-23: Mission de coordination SPS pour le programme de travaux 'Requalification de la zone d'activités Lucien Auzas à LAVILLEDIEU'

Dans le cadre du programme de travaux à intervenir pour 'la requalification de la zone d'activités Lucien Auzas à LAVILLEDIEU', une consultation pour une mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) a été publiée sur le site achatpublic.com le 15 octobre 2018 et sur le site de la CCBA. La date limite de remise des plis était fixée au 03 novembre 2018.

A l'issue de la procédure de consultation, la collectivité a réceptionné 5 plis.

L'offre présenté par VERITAS est déclarée irrégulière car le CCAP exigé dans le règlement de consultation (article 5.2) était absent dans les pièces obligatoires de l'offre.

Vu les critères de classement prévus dans le règlement de la consultation notés ci-après :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-12-
DE
Date de télétransmission : 04/12/2018
Date de réception préfecture : 04/12/2018

- 1) Valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique et méthodologie retenue (40%)
- 2) Prix des prestations (60%)

le classement obtenu par les entreprises, après analyse des offres, le 14 novembre 2018, était le suivant :

-APAVE SUD EUROPE	note finale 7.00/10	(classement 3)
-ELYFEC	note finale 9.75/10	(classement 1)
-SOCOTEC	note finale 6.597/10	(classement 4)
-QUALICONSULT	note finale 7.483/10	(classement 2)

Considérant la régularité de la candidature et le montant de l'offre du candidat classé en numéro 1, ELYFEC, j'ai décidé de conclure le marché de mission de coordination SPS avec cette entreprise, pour un montant HT de 1.750 € (2 100 € TTC).

La dépense sera imputée au budget général en section d'investissement au chapitre 23.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu de décisions.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 3 décembre 2018

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-12-
DE
Date de télétransmission : 04/12/2018
Date de réception préfecture : 04/12/2018